

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission restreinte du 14 septembre 2026

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

WEBINAIRES

En complément des réunions de début de saison, la Commission met en place 2 webinaires pour rentrer plus en détails dans les spécificités des catégories concernées. Rendez-vous donc :

➤ Mercredi 16 septembre de 12h00 à 13h00 : Catégories U10-U13

➤ Mercredi 23 septembre de 12h00 à 13h00 : Catégories U6 à U9

Les webinaires seront également disponibles en replay.

CATEGORIE U6-U9 PLATEAUX ESPOIRS U8/U9

Voici la liste des clubs engagés ainsi que la répartition dans les poules. Le calendrier est en cours d'élaboration.

Engagement non validé (2 encadrants insuffisamment diplômés)

1. BEYNES FC

Engagements mis en attente (1 encadrant sur 2 validé)

1. CHANTELOUP US
2. CONFLANS FC
3. CROISSY US
4. MANTOIS 78FC
5. MESNIL ST DENIS AS
6. RAMBOUILLET FC
7. VILLENES ORGEVAL FC

Engagement validé

1. BAILLY NOISY SFC
2. BOIS D'ARCY AS
3. CARRIERES SUR SEINE
4. CHATOU AS
5. CLAYES SOUS BOIS USM
6. ELANCOURT OSC
7. FONTENAY LE FLEURY
8. GUYANCOURT ES
9. HOUILLES AC
10. MONTESSON US
11. MONTIGNY LE BX AS
12. NEAUPHLE PONT RC78
13. SARTROUVILLE ES
14. TRAPPES ES
15. VERNEUIL ENTENTE
16. VELIZY ASC
17. VERSAILLES 78FC

YVELINES FOOTBALL N° 1900

18. VOISINS FC

CATEGORIE U10/U11 U10-U11 ESPOIRS

Vous noterez que le format de la première phase a changé. Nous invitons tous les clubs à assister au webinaire du mercredi 16 septembre, de 12h00 à 13h00 pour prendre connaissance de toutes les spécificités de la saison.

VERSAILLES 78 FC

Demande du club pour changer ses référents en U10 & U11.

Après vérifications, la Commission valide ces changements.

GARGENVILLE STADE

Demande du club pour intégrer les U10 Espoirs.

La Commission ne peut accéder à votre demande, celle-ci étant trop tardive, sachant qu'elle vous avait répondu fin août que l'encadrant déclaré n'avait pas le bon diplôme. La phase 1 débutant ce samedi 19/09, elle a vu valider les poules définitivement la semaine dernière, et le Critérium n'ayant pas d'exempt, elle ne peut vous y intégrer.

CATEGORIE U12/U13 U12-U13 ESPOIRS

Vous noterez que le format de la première phase a changé. Nous invitons tous les clubs à assister au webinaire du mercredi 16 septembre, de 12h00 à 13h00 pour prendre connaissance de toutes les spécificités de la saison.

ELANCOURT OSC

Courrier de l'encadrant U12 de la saison précédente, demande un nouvel examen de la sanction prise par la Commission à son encontre.

La Commission regrette dans un premier temps que la démarche n'ait pas été faite conjointement avec le club. De plus, les explications fournies par l'éducateur, concernant l'infraction de fin de saison dernière, pour laquelle sa responsabilité était engagée, ne permettent pas à la Commission de revoir sa position.

Par conséquent, la Commission maintient sa position et donc la sanction de ne pas permettre à cet éducateur d'encadrer une équipe Espoirs pour la saison 2026/2027.

Demande de dérogation annuelle validée par la Commission

CHATOU AS : 15h30 (U12 & U13)

ELANCOURT OSC : 14h00 (U12 & U13)

ST ARNOULT FC : 14h00 (U12)